



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne, jeudi 23 juillet 2020

Lutte contre les déchets marins en Guyane.

Les déchets plastiques ainsi que les filets et engins de pêche perdus ou abandonnés en mer ont un impact considérable sur les écosystèmes et organismes marins. Ils représentent une menace pour la biodiversité marine exceptionnelle de la Guyane.

Dans la continuité de la politique de lutte contre les déchets marins, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire a lancé **un appel à candidature pour des projets ayant pour objet la « Réduction de l'impact des déchets marins, y compris des filets et engins de pêche abandonnés ou perdus, sur la biodiversité marine dans les Outre-mer »**. Pour la Guyane, trois projets, pilotés par la DGTM ont été retenus. Outre leurs aspects scientifiques et techniques, ces projets laissent une part très importante à la sensibilisation avec les acteurs locaux.

Le premier projet, « Des engins de pêches connectés », consiste à tester les nouvelles technologies de marquage des engins de pêche par micro-tag satellitaire. Il s'agit de concevoir et de déployer, en lien avec les acteurs locaux (professionnel de la pêche, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins), des solutions adaptées à la Guyane pour les engins de pêche en surface et immergés, sur la base des techniques développées par l'entreprise CLS. **L'objectif est de faciliter la récupération par les pêcheurs des engins de pêche perdus, afin de limiter les impacts de ces déchets sur les organismes et écosystèmes littoraux et marins.** Ce projet doit permettre également de favoriser la mise en œuvre de la filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les engins de pêche. **Ce projet a débuté en juillet 2020 et s'achèvera en mars 2021, l'État y participera à hauteur de 48 000 euros.**

Le second projet, « Zéro déchet marin Outre-mer », porté par la CACL prévoit des actions de sensibilisation, de mobilisation et de concertation autour de la problématique des déchets marins. Il consiste à accompagner les associations et les usagers qui organisent des ramassages de déchets, en mettant à leur disposition l'équipement nécessaire. Il vise également à sensibiliser le grand public avec des animations, des stands, une campagne d'affichage ainsi que des ateliers avec les scolaires. Enfin, une collaboration avec la filière de la pêche est prévue dans le cadre du dispositif « commerce engagé », afin d'améliorer la gestion des déchets issus de la pêche. **Ce projet se déroulera sur une année entre octobre 2020 et décembre 2021. Il est financé par l'État à hauteur de 40 000 euros**

Le dernier projet lauréat de l'AAP est pour l'heure encore en phase de finalisation et sera dévoilé prochainement.

Contact presse

Service Régional de la Communication Interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr
www.guyane.gouv.fr